

Déclaration sur la famille et le mariage

Une déclaration officielle de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada

1. Introduction

Dieu est de nature relationnelle et, selon sa bonté, il a créé les êtres humains à sa ressemblance de sorte qu'ils interagissent avec lui et entre eux¹. L'identité et l'épanouissement reposent sur cette relation. Par le moyen du mariage, de la naissance ou de l'adoption, Dieu a donné la famille comme cadre dans lequel vivre et grandir en lui. La famille constitue un contexte relationnel nécessaire à la formation de la société. Dieu a créé la famille en tant qu'entité sécuritaire et que refuge où puiser réconfort et encouragements, donner et pardonner, instruire et corriger, accepter et aimer, se respecter et s'honorer mutuellement, user de grâce et bénir.

2. Les fondements théologiques permettant de comprendre la notion de famille

Dieu est amour, intrinsèquement relationnel, et existe éternellement en tant que Père, Fils et Saint-Esprit. Ceux qui sont en Christ ont le droit d'être appelés enfants de Dieu. Par son œuvre rédemptrice, ils ont obtenu l'accès auprès du Père à titre d'enfants adoptifs². Voilà l'identité première du croyant.

Dieu a institué le mariage et la famille au sein de la création. Cependant, dans un monde impie et déchu³, aucune famille ne concrétise à la perfection la vision et l'appel de Dieu pour la famille. Ainsi, toutes les familles ont besoin que Christ accomplisse son œuvre rédemptrice par sa grâce au sein de leurs relations à mesure qu'elles grandissent en maturité spirituelle.

3. Le célibat

Qu'une personne soit appelée à une période ou à toute une vie de célibat, elle a la possibilité de se consacrer entièrement à Dieu, sans se laisser accaparer par les responsabilités conjugales⁴. La personne est appelée à une vie de célibat aussi longtemps qu'elle est célibataire. Dieu est capable de répondre au besoin profond de compagnie et d'intimité empreintes d'amour par sa présence divine ainsi que par sa famille spirituelle. Comme pour les gens mariés, l'Église est responsable de prendre soin des célibataires faisant partie du corps de Christ, de les encourager et de les former. Ayant lui-même été un célibataire chaste, Jésus a donné en exemple une vie gratifiante et féconde, vécue en plénitude et en sainteté dans son union avec le Père.

4. Le mariage

La Bible emploie le mariage comme métaphore illustrant la relation d'amour entre Christ et son Église⁵, dont l'alliance et l'intimité sont les marques. Le mariage constitue une manifestation de la relation qui unit Dieu à son peuple⁶. Pour cette raison, l'Église doit tout faire afin d'encourager, de nourrir et de protéger les relations conjugales. Le mariage constitue une union sacrée entre un homme et une femme, qui reflète la relation entre Christ et son Église.

Dieu a institué le mariage, par lequel un homme et une femme s'unissent⁷ avec amour selon une cérémonie que l'Église et l'État reconnaissent. Il s'agit d'une alliance :

- **d'amour.** Le mariage est une relation ancrée dans l'amour de Dieu⁸.

¹ Genèse 1.26-28; 2.18,23,24

² Galates 4.4-8; Romains 8.14-17

³ Romains 5.12

⁴ 1 Corinthiens 7.32s

⁵ Éphésiens 5.32

⁶ Ésaïe 54.5-8; Éphésiens 5.31,32

⁷ Voir la Déclaration sur la sexualité humaine

⁸ 1 Jean 4.7-12

- **de toute une vie.** Le mariage est une alliance devant durer jusqu'à la mort⁹.
- **sacrée.** Le mariage est sacré du fait que Dieu l'a établi et qu'il fonctionne sous la direction de Dieu. Dieu a fait don du mariage pour procurer compagnie, union, fécondité et soin de la création¹⁰. Il a la capacité de témoigner de la nature de Dieu devant le monde¹¹.
- **intime.** Le mariage implique que l'on quitte sa famille d'origine pour devenir une seule chair avec la personne qui nous est destinée et que l'on fonde une famille susceptible de compter des enfants¹².
- **exclusive.** Aucune autre relation humaine ne doit interférer avec les liens du mariage. Jésus a jugé très sévèrement l'immoralité sexuelle, y compris la convoitise¹³. La sexualité ne doit s'exprimer qu'au sein du mariage¹⁴.

Par conséquent, les gens mariés sont appelés à se consacrer à Dieu et l'un à l'autre par révérence envers Christ¹⁵, ainsi qu'à vivre dans le respect, la soumission et l'amour sacrificiel. Le croyant ne doit se marier qu'à une croyante et vice versa¹⁶. Le mari et la femme sont égaux aux yeux de Dieu, puisqu'il les a créés tous les deux à son image. La relation conjugale illustre la façon dont Dieu interagit avec son peuple, et mari et femme sont appelés à imiter Christ, d'abord l'un envers l'autre, puis envers le monde.

5. La relation entre parent et enfant

Les parents doivent refléter l'amour de Dieu auprès de leurs enfants et leur démontrer sa volonté relativement au mariage. Ils doivent élever leurs enfants dans la justice et l'intimité avec Dieu de sorte que ceux-ci gagnent en maturité et en piété. Avec le soutien de l'Église, les parents doivent les guider et les instruire dans les voies de Dieu en leur donnant l'exemple par leur mode de vie, leurs enseignements et une discipline empreinte d'amour¹⁷. Dès le moment de leur conception, les enfants sont une bénédiction du Seigneur. Les enfants doivent honorer leurs parents et leur obéir¹⁸. En grandissant, ils sont également appelés à ressembler toujours plus à Christ et à refléter Dieu dans toutes les sphères de leur vie.

6. La violence conjugale

Le comportement visant à dominer l'autre peut justifier un divorce. La violence conjugale constitue une violation de la dignité et de la valeur intrinsèques d'une personne en tant qu'être créé à l'image de Dieu, ainsi que de l'alliance maritale. Il est primordial d'assurer la sécurité des victimes. Leur séparation d'avec leur conjoint ou conjointe violent ou violente peut s'avérer nécessaire dans l'immédiat¹⁹.

7. La séparation

Quelle que soit la durée d'une séparation, les vœux de mariage demeurent, si bien que le mari et la femme ne sont pas libres de s'adonner à d'autres relations intimes.

8. La réconciliation

Il est possible de choisir le pardon et la réconciliation qui se trouvent en Christ même dans le cadre du plus brisé des mariages. Quelle que soit la situation, on ne doit jamais se presser de rompre les liens du mariage. Toute relation

⁹ Matthieu 19.6

¹⁰ Genèse 1.27,28; 2.20-25

¹¹ Éphésiens 5

¹² Genèse 2.22-25

¹³ Matthieu 5.27,28

¹⁴ 1 Corinthiens 7.1-5,8,9; Hébreux 13.4

¹⁵ Éphésiens 5.21

¹⁶ 2 Corinthiens 6.14

¹⁷ Proverbes 22.6; Éphésiens 6.4

¹⁸ Éphésiens 6.2

¹⁹ Colossiens 3.19; 1 Pierre 3.7; Éphésiens 5.25,29,33

endommagée ayant été restaurée grâce au pardon et à la réconciliation selon Dieu met en évidence l'amour transformateur de Christ. Les leaders de l'Église locale doivent faire preuve de beaucoup de discernement pour accompagner les couples en difficulté, surtout en cas de violence conjugale.

9. Le divorce

La chute a brisé l'humanité, y compris les relations conjugales. Le divorce ne fait pas partie du plan de Dieu²⁰. La Bible témoigne toutefois de l'amour transformateur de Christ et du pouvoir qu'a le Saint-Esprit de guérir, de restaurer et de ramener à la vie. Dans une situation où l'on pourrait considérer le divorce comme une option biblique, il ne faut jamais y voir la première ou la seule option possible. Christ appelle constamment ses disciples qui souffrent d'une relation brisée à rechercher la plénitude et la réconciliation. Il faut envisager toute discussion au sujet du divorce selon une perspective chrétienne.

- **L'immoralité sexuelle.** L'immoralité sexuelle transgresse l'alliance du mariage. En pareil cas, le divorce est permis si toute réconciliation est devenue impossible^{21 22}.
- **L'abandon.** L'homme ou la femme qui refuse de rester marié(e) et qui abandonne sa relation²³ conjugale transgresse l'alliance du mariage. Le divorce est alors permis.

Un comportement destiné à acquérir et à conserver le pouvoir et le contrôle sur une autre personne est un motif potentiel de divorce. La maltraitance est une violation de la dignité et de la valeur inhérentes d'une personne en tant que porteur de l'image de Dieu, et une violation de l'alliance du mariage²⁴.

La personne divorcée, pour quelque raison que ce soit, devrait chercher aide et soutien auprès de l'Église pour retrouver la santé et la plénitude dans toutes les sphères de sa vie.

10. Le remariage

La personne divorcée qui a la foi, ou qui est venue à la foi après son divorce, devrait toujours se rappeler que Dieu désire restaurer la relation conjugale d'origine. Si cela est impossible, elle peut envisager de se marier avec quelqu'un d'autre seulement si cette nouvelle union est conforme aux préceptes bibliques.

La Bible n'autorise le remariage que si le divorce a respecté les prescriptions bibliques. La personne qui se remarie en violation des directives bibliques se rend coupable d'adultère aux yeux de Dieu²⁵.

Voici les seules conditions auxquelles la Bible autorise le remariage d'une personne divorcée :

- Si l'un des conjoints meurt après le divorce, l'autre a le droit de se remarier²⁶.
- Si l'un des conjoints trahit l'autre en se livrant à une immoralité sexuelle ayant mené au divorce, l'autre peut se remarier²⁷.
- Si l'un des conjoints choisit de mettre fin au mariage, celui qui s'est fait abandonner peut se remarier²⁸.

²⁰ Malachie 2.10-16; Matthieu 5.31,32; Matthieu 19.1-9; Marc 10.2-12; Luc 16.18; Romains 7.2,3; 1 Corinthiens 7.10,11,39; Éphésiens 5.21-33.

²¹ Dieu a divorcé d'avec la nation d'Israël en raison de l'infidélité spirituelle de celle-ci, qui s'est livrée à l'adoration d'autres dieux. Ésaïe 57.1-13; Ézéchiel 23.1-18; Osée 2.1-23; Jérémie 3.20

²² Jésus l'indique clairement dans Matthieu 19.9; voir aussi Matthieu 5.32.

²³ En pareille situation, le mari ou la femme qui a la foi est appelé(e) à laisser partir l'autre et à rechercher ainsi la paix, plutôt que de lui imposer une relation qu'une seule personne est déterminée à entretenir. 1 Corinthiens 7.12,13,15

²⁴ Éphésiens 5; Colossiens 3.19; Exode 21.26,27

²⁵ Matthieu 5.32; 19.1,12; Marc 10.2-12

²⁶ Romains 7.2; 1 Corinthiens 7.39

²⁷ Matthieu 19.9

²⁸ 1 Corinthiens 7.15

- Si des personnes ont divorcé sans respecter les directives bibliques et que l'un des partenaires se remarie, la relation d'origine s'en trouve dissoute et l'autre peut se remarier²⁹.

11. La restauration

On doit traiter le divorce et le remariage sans fondement biblique avec la même grâce et le même espoir de rédemption que tous les autres péchés. Jésus est juste et bon pour pardonner leur péché à tous ceux qui s'en confessent et s'en repentent, et les en purifier³⁰. Dans le cas d'un divorce et d'un remariage non bibliques, si une personne les reconnaît comme un péché et s'efforce autant que possible de restaurer sa relation, il faut le lui pardonner et l'accueillir au sein du corps des croyants.

12. Les amendements

Il est possible d'amender la présente déclaration par une majorité des votes exprimés à l'Assemblée générale, un préavis ayant été donné avant la tenue de celle-ci.

Adoptée – Assemblée générale 2022

²⁹ Matthieu 5.32; 19.9

³⁰ 1 Jean 1.9